



ENSAE – Sénégal

ECOLE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

LE STAGE TSS

A. La formation des Techniciens Supérieurs de la Statistique

L'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (ENSAE-Sénégal), établissement d'enseignement supérieur professionnel, rattaché à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), forme depuis la rentrée d'octobre 2009 des Techniciens Supérieurs de la Statistique (TSS).

1. Le contenu

La formation, d'une durée de deux années après un baccalauréat scientifique, est basée sur deux axes principaux : la statistique et le traitement informatique des données.

L'enseignement de la statistique porte sur l'ensemble des techniques descriptives, inférentielles usuelles et sur l'analyse des données. Il est complété par une formation aux logiciels statistiques, aux statistiques appliquées et à la pratique des enquêtes statistiques.

L'enseignement de l'informatique porte essentiellement sur la programmation et la gestion des bases de données. Cet enseignement est complété par une formation générale en économie, gestion, anglais et techniques d'expression.

Cette formation théorique est couronnée, au cours de la dernière moitié de la deuxième année, par un stage préprofessionnel.

2. Le profil du TSS

A sa sortie de l'ENSAE-Sénégal, le TSS doit être capable de :

- Effectuer la collecte des données,
- Traiter ces données par logiciels disponibles ou par programmation,
- Interpréter et analyser les résultats,
- Diffuser les résultats de l'analyse.

B. Le stage

1. Objectif :

Le stage de fin de formation des élèves Techniciens Supérieurs de la Statistique a un double objectif, à savoir, permettre aux futurs techniciens d'être en situation professionnelle réelle et d'utiliser concrètement les connaissances théoriques acquises.

Le stage, d'une durée de deux mois et demi, s'étale d'avril à juin de la dernière année de formation.

2. Organisation

Le stage s'effectue dans une des composantes du Système Statistique National (SSN) du Sénégal, **en priorité** à l'Agence Nationale de la Statistique et Démographie (Directions Techniques, Services Régionaux), ou **sur demande** dans un Service de Statistique de l'administration publique.

Le stage est **non rémunéré** mais le stagiaire peut bénéficier d'une indemnité de stage versée par l'institution d'accueil.

Le stagiaire est placé sous l'autorité d'un encadreur, le maître de stage, qui devra proposer un thème de stage et élaborer un programme détaillé des tâches à réaliser, en tenant compte du profil d'un TSS.

Le maître de stage est **l'interlocuteur direct** de la Direction de l'école, il veille à la ponctualité, à l'assiduité et à la discipline du stagiaire dans le lieu de stage et signalera à la Direction de l'école, tout manquement constaté.

3. Le Rapport

La fin du stage est sanctionnée par la rédaction et la soutenance d'un rapport.

a. La rédaction

Le rapport rédigé doit d'abord présenter l'institution d'accueil, ensuite les tâches réalisées durant le stage et enfin le thème de stage traité.

Pour la partie relative au thème de stage, l'accent sera mis sur la présentation du contexte de l'étude, la description des données (sources, traitements), l'analyse des résultats, les problèmes ou difficultés rencontrés.

Le rapport de stage doit respecter les normes scientifiques en matière de rédaction et de présentation : il doit comprendre, dans l'ordre, les éléments suivants : le sommaire, l'introduction, le développement (plusieurs chapitres présentant l'institution d'accueil, la présentation et le traitement des données, l'analyse des résultats, etc.), la conclusion, les références bibliographiques et les annexes.

Le nombre de pages du corps du rapport doit comporter au minimum 20 pages et au maximum 50 pages. Les caractères utilisés sont de type « times new roman » (ou équivalent) et de taille 12 avec un interligne simple.

Trois exemplaires du rapport de stage doivent être déposés auprès du responsable de filière au plus tard 2 semaines avant la soutenance.

b. La soutenance

Le rapport de stage est soutenu devant un jury, composé de deux ou trois enseignants de l'ENSAE-Sénégal, membres de droit. Le maître de stage, peut participer à la soutenance à titre consultatif.

La soutenance consiste en une présentation orale de 15 minutes, suivie par les questions des membres du jury. Le maître de stage peut intervenir pour préciser l'appréciation de l'institution d'accueil sur le travail réalisé par l'étudiant, ainsi que sur son comportement.

Le jury attribue une note. La note de 12/20 est nécessaire pour valider la partie pratique du stage. Une note inférieure à 12/20 entraîne la reprise du stage..